



## CARTE D'IDENTITÉ PERISCOLAIRE CHANTRAINOISE A DESTINATION DE TOUS LES ÉLÈVES

### *Pourquoi cette carte est-elle indispensable pour tous les élèves ?*

#### **Pour permettre :**

- d'identifier rapidement l'enfant et ses responsables,
- de suivre les présences (entrée/sortie, repas, activités...),
- de centraliser la facturation et la gestion des services
- de contacter les parents, notamment en cas retard lors des heures de fin de classes
- d'inscrire les enfants aux différents services périscolaires en cas d'urgence ou situation imprévue (hors planification)

### *Création de la carte*

- 1) Créer votre compte sur [www.mairie-chantraine.fr](http://www.mairie-chantraine.fr) – rubrique « mon espace »
- 2) Remplir **précisément** la fiche nominative de votre enfant : nom, prénom, tuteur légal, N° allocataire CAF, etc...
- 3) Scanner la photo d'identité de votre enfant (format jpeg)
- 4) Quand votre compte est validé, **pensez à créditer votre porte-monnaie.**
- 5) La carte vous sera remise gratuitement (ou à votre enfant) sous 8 jours maximum par les services périscolaires
- 6) En cas de perte, la 1<sup>ère</sup> réédition sera gratuite, les autres seront facturées 5€/carte. Nous vous conseillons d'en garder un double photocopié.

Les personnes qui ne sont pas équipées en informatique ou qui veulent payer par chèque (libellé à l'ordre de RR Chantraine Cantine activités périscolaires – les chèques seront envoyés à Lille une fois par mois) pourront se rendre en mairie où toute opération sera possible.

*Le logiciel est accessible depuis votre téléphone portable, votre P.C. ou votre tablette.*

### *Fonctionnement des services liés à la carte*

***Tout enfant doit être muni de sa carte personnalisée pour accéder aux services périscolaires.***

## UTILISATION DE LA CARTE

Votre enfant devra la présenter devant la borne installée soit dans la salle de restauration, soit dans les salles d'accueil périscolaire.

### POSSIBILITÉS DE MODIFICATIONS DES PLANIFICATIONS

*(annulations ou inscriptions)*

#### Restauration scolaire

- **à l'initiative des parents : au moins 48h à l'avance** en vous rendant sur votre compte internet (tenir compte des jours ouvrables : lundi, mardi, jeudi, vendredi – **aucune modification possible le samedi, dimanche et jour férié**) ;

*ex : un repas commandé pour le lundi midi pourra être annulé à l'initiative des parents le vendredi avant 9h*

- **par le biais de la mairie** : au moins 24 heures à l'avance (avec appel téléphonique ou mail avant 9h en mairie uniquement).

*ex : un repas commandé pourra être annulé par les services communaux si les parents appellent en mairie le lundi avant 9h00 pour le repas du mardi, mercredi avant 9h00 pour le repas du jeudi, jeudi avant 9h pour le repas du vendredi, et vendredi avant 9h pour le repas du lundi.*

#### Accueils périscolaires

- **à l'initiative des parents : au moins 48h à l'avance** en vous rendant sur votre compte internet (tenir compte des jours ouvrables : lundi, mardi, jeudi, vendredi – aucune modification possible le samedi, dimanche et jour férié) ;
- **par le biais des services périscolaires** : Le jour même avec appel téléphonique (vérifier numéro tél mater) 06.78.21.90.00 (en priorité) ou à défaut 03.29.69.19.19 ou mail avant 16h ([persicolaire@mairie-chantraine.fr](mailto:persicolaire@mairie-chantraine.fr))

**N'oubliez pas de désinscrire votre enfant en cas de problème, santé, grève...**

**En cas de sortie scolaire, si les services périscolaires en ont été avertis par les enseignants, ils désinscriront votre enfant.**

**Nous vous conseillons malgré tout de bien vérifier l'ensemble des inscriptions et désinscriptions de votre enfant.**

**En cas de maladie ou absence, merci de prévenir les services périscolaires le plus rapidement possible.**

**Le 1<sup>er</sup> repas sera débité systématiquement de votre compte (la livraison se faisant à 6h du matin).**